



Lettre d'information n°28 – Janvier 2021

Te Rau Mata Araí

Le Réseau de prévention, de surveillance et de lutte contre les Espèces Envahissantes de Polynésie française

Une nouvelle année commence, et avec elle, la perspective de nouveaux projets. Nous vous souhaitons une très bonne année 2021.

- L'atelier de travail reporté à avril 2021 : inscription en cours
- L'éradication du bulbul de Bora Bora confirmée !
- Le kit éducatif sur la biodiversité terrestre, entièrement téléchargeable en ligne
- Le programme espèces envahissantes de Polynésie française : synthèse des actions réalisées entre 2013-2019
- Le programme « Protège » de Taputapuātea (Raiatea)

L'atelier de travail reporté à avril 2021 : inscription en cours

En juillet dernier, la Direction de l'environnement vous annonçait l'organisation de la 3^e édition de sa formation à l'attention des acteurs œuvrant pour la biodiversité en Polynésie française. **Initialement prévu en octobre, l'évènement a été annulé en raison des incertitudes sanitaires liées au COVID.**

La formation est reprogrammée du 12 au 16 avril 2021. Elle est ouverte aux personnes déjà impliquées, ou souhaitant s'impliquer, dans la protection de la biodiversité de leur île.

Pour rappel, l'objectif de l'atelier est de fournir aux associations des îles, les connaissances et les méthodes pour mener des projets en environnement. Cette connaissance est transmise à la fois de manière théorique en salle, pratique sur le terrain mais également par le biais des échanges entre membres d'associations, avec des experts reconnus en matière de gestion de l'environnement.

Les thèmes abordés seront les suivants :

- Généralités sur les thèmes de la biodiversité terrestre, les écosystèmes et les invasions biologiques
- Portrait des archipels, enjeux de protection/conservation
- Gestion de projet :
 - Définir un projet et ses modalités de mise en œuvre (suivi, calendrier, budget, ...)
 - Trouver des sources de financement

- Méthode de gestion des espèces envahissantes sur le terrain :
 - Prévention en matière d'environnement
 - Méthode de détection, de lutte et de suivi
 - Initiation à l'utilisation d'un GPS

Les frais de transport et d'hébergement des participants seront pris en charge pour la durée de la formation.

A l'issue de cet atelier, les projets les plus aboutis pourront bénéficier d'un accompagnement privilégié de la part d'un ou plusieurs experts pour leur lancement et/ou leur suivi.

Les places sont limitées. Si vous souhaitez participer à l'atelier ou pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter l'organisatrice, Marie Fourdrigniez, par mail à tahitibioconsulting@gmail.com ou par téléphone au 87 74 68 72.

L'éradication du bulbul de Bora Bora est confirmée !

Une nouvelle mission a été réalisée par 2 biologistes de la SOP MANU sur l'île de Bora Bora du 24 novembre au 2 décembre 2020 dans le but de confirmer l'éradication des bulbuls à ventre rouge.

Rappelons que le projet avait débuté il y a 6 ans avec la mise en place d'un réseau local de bénévoles sensibilisés et formés à la reconnaissance et à la capture des oiseaux. Cette opération avait notamment été suivie par les hôtels de l'île, l'aéroport de Bora Bora, la police municipale, le vétérinaire de l'île, la direction de l'agriculture, et 2 associations locales de protection de l'environnement et de protection des animaux.

Bien que la taille importante de Bora Bora rende difficile la détection des éventuels derniers individus, Les résultats de la mission confirment ceux des 2 missions précédentes réalisées en 2019. Ainsi, depuis 2018, aucune des observations de Bulbul à ventre rouge, rapportées par la population de l'île, n'a été confirmée.

Lors de cette dernière mission, plusieurs méthodes ont été utilisées :

- Visite des sites aux signalements récents de bulbuls, à raison de 3 à 5 passages à différentes heures, soit 24h30 de prospection au total
- Enquête auprès des habitants des secteurs concernés, pour un total de 420 personnes interrogées
- Enquête auprès des observateurs confirmés (réseau local)



Pour conserver le bénéfice de cette éradication, il est nécessaire de rester vigilant par rapport à l'arrivée de nouveaux oiseaux. Pour cela, certains bateaux marchands, tel que Hawaiiiki Nui, ont décidé de s'engager à limiter la propagation des espèces menaçant la biodiversité en devenant certifiés « entreprise protégeant la biodiversité ».

Le kit éducatif sur la biodiversité terrestre, entièrement téléchargeable en ligne

Fin 2019, Le kit éducatif dédié à la biodiversité terrestre de la Polynésie française était édité sous forme de mallette et remis à tous les établissements scolaires du territoire.

Pour le grand public, seules les activités multimédia étaient déjà accessibles en ligne



Cliquez sur l'image

Pour répondre à la demande et permettre une diffusion plus large, les jeux de société (cartes et plateau) sont dorénavant téléchargeables sous forme de PDF sur le site de la Direction de l'environnement, qui dispose d'une page dédiée au kit éducatif (<https://www.service-public.pf/diren/partager/kit-educatif-biodiversite-terrestre-de-polynesie-francaise/>)

Vous pourrez ainsi imprimer tous les éléments, les découper et les assembler pour former votre exemplaire de chacun des jeux suivants.

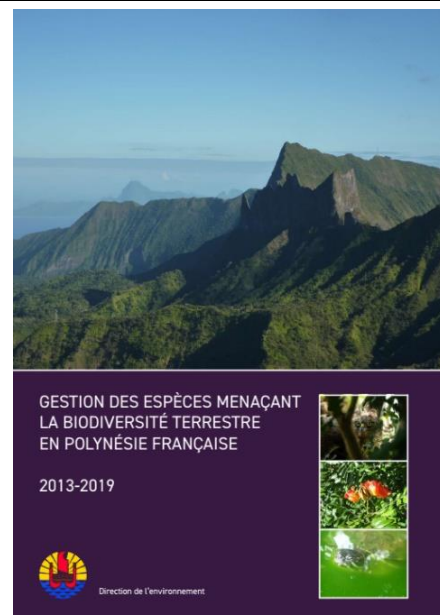


Le programme espèces envahissantes de Polynésie française : synthèse des actions réalisées entre 2013-2019

En 2013, la Direction de l'environnement lançait son programme de gestion des espèces envahissantes de Polynésie française, afin d'agir de manière coordonnée sur l'ensemble du territoire.

En 2019, un bilan des actions a été réalisé et publié afin d'en partager les résultats.

Le livret est téléchargeable en ligne à l'adresse suivante : <https://www.service-public.pf/diren/wp-content/uploads/sites/17/2021/01/Synth%C3%A8se-Programme-2013-2019.pdf>



Le programme « Protège » de Taputapuātea (Raïatea)

Dans le cadre du programme PROTEGE, financé par le 11ème fonds européen de développement, il a été prévu de conduire une action spécifique visant à appuyer les volets de lutte contre les espèces exotiques envahissantes à Raïatea.

Le site de Taputapuātea à Raïatea a été retenu par la Polynésie française car il était inscrit au Patrimoine mondial de l'Humanité depuis juillet 2017 en tant que paysage culturel. A ce titre, il bénéficie déjà d'un plan de gestion incluant la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Le programme PROTEGE a permis le recrutement d'un écologue en début d'année 2020 afin d'étoffer l'équipe gestionnaire déjà en place. Sur la base des différents rapports existants, un travail de diagnostic du territoire a été réalisé, avec l'appui du Programme régional océanien pour l'environnement (PROE). En dépit des contraintes liées à l'épidémie de Covid-19, des concertations avec les nombreux acteurs ont pu avoir lieu (élus locaux, propriétaires privés, autres services administratifs...). Un premier volet d'actions de sensibilisation portant sur les espèces exotiques envahissantes a pu être engagé et va se dérouler durant l'année 2021. Des prospections de terrain sont également programmées et des actions de lutte vont aussi pouvoir se mettre en place.

L'enjeu est de réussir à mettre en place des actions approuvées et soutenues par les communautés locales avec une implication forte de la jeunesse et d'associations de protection de l'environnement. Des dispositifs de suivi du milieu seront mis en place afin d'assurer la pérennité des actions qui seront engagées.



Photo 1. Site archéologique à Taputapuātea détérioré par le *Cecropia*, arbre envahissant



Photo 2. Forêt de *Cecropia* à Taputapuātea

Plus d'information sur le site PROTEGE : <https://protege.spc.int/fr/themes/invasive-species/les-dispositifs-de-suivi-et-de-gestion-de-certaines-especes-animales-et-3>

Si vous aussi, vous agissez pour la biodiversité, faites-nous part de votre projet pour que nous puissions le partager.

Pour plus de renseignements ou pour partager vos projets, n'hésitez pas à nous contacter à : invasives@environnement.gov.pf ou au 87 74 68 72

